



Règlement d'intervention Pass sport et culture pour les jeunes de Montroulet 2026

Contexte :

Le C.C.A.S souhaite accompagner tous les jeunes de son territoire communal dans le financement de la pratique ou de la reprise d'une activité sportive ou culturelle.

Montant de la subvention :

Aide d'un montant de 30€.

Versement de l'aide :

L'aide sera versée aux parents du bénéficiaire sur justificatif d'inscription et de paiement à une fédération sportive ou à une association à vocation culturelle dont l'animateur est diplômé (justificatif de compétences à fournir).

Le paiement de l'aide sera effectif avant l'été 2027.

Dépôt de la demande :

Le dépôt doit se faire au secrétariat de la mairie avant le 31 mars 2027.

Critères d'attribution :

Enfant résidant sur la commune.

Enfant jusqu'à sa majorité.

Documents à fournir :

Formulaire de demande de Pass sport et culture.

Justificatif de compétences pour les animateurs travaillant dans des associations à vocation culturelle.

Relevé d'identité bancaire au nom des parents du bénéficiaire.